



Cinquante-quatrième session

22 novembre 1999

Documents officiels

Original: français

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 51^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 novembre 1999, à 10 heures

Président: M. Galuška (République tchèque)**Sommaire**Point 109 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)Point 111 de l'ordre du jour : Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (*suite*)Point 116 de l'ordre du jour : Questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (*suite*)
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 109 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite).(A/C.3/54/L.89)

Projet de résolution A/C.3/54/L.89 : Revitalisation et renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

1. Le **Président**, après avoir précisé que le projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme, rappelle que l'Afghanistan, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Mexique et les Pays-Bas se sont joints à ses auteurs lors de la présentation du texte.

2. **Mme Indershan** (Guyana) note que depuis la présentation du projet, la Croatie, le Luxembourg et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'en sont portés coauteurs.

3. **Mme Tavares de Alvarez** (République dominicaine) précise, parce que plusieurs délégations lui ont posé la question, qu'au paragraphe 8 du dispositif du projet de résolution, il s'agit bien de l'article III et non de l'article 111 du Statut de l'Institut.

4. Le projet de résolution A/C.3/54/L.89 est adopté sans être mis aux voix.

Point 111 de l'ordre du jour : Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (suite) (A/C.3/54/L.91)

Projet de résolution A/C.3/54/L.91 : Suite donnée à la Conférence régionale pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées, des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'États indépendants et dans certains États voisins

5. Le **Président** annonce qu'à la demande d'un certain nombre de délégations, la Commission ne se prononcera sur le projet de résolution A/C.3/54/L.91 que le jour suivant.

Point 116 de l'ordre du jour : Questions relatives aux droits de l'homme (suite)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (suite) (A/C.3/54/L.85)

Projet de résolution A/C.3/54/L.85 : Le droit au développement

6. Le **Président** annonce que la présentation du projet de résolution A/C.3/54/L.85 est reportée.

c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (suite) (A/C.3/54/L.80)

Projet de résolution A/C.3/54/L.80 : Situation des droits de l'homme en Haïti

7. Le **Président**, après avoir souligné que le projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme, rappelle que le représentant du Venezuela l'a révisé oralement lors de sa présentation

8. **Mme Newell** (Secrétaire) indique qu'à la fin du cinquième alinéa du préambule de la version anglaise les mots «in the country» ont été supprimés; le mot «générales» a été remplacé au septième alinéa par «législatives et locales». En outre, à la fin du paragraphe 1 du dispositif, «y» avant les mots «faire respecter» a été supprimé et à la septième ligne du paragraphe 8 le mot «précis» a été ajouté après «contexte».

9. Le **Président** rappelle que l'Andorre, l'Australie, la Belgique, le Brésil, El Salvador, l'Espagne, le Japon, la Norvège, le Pérou et l'Uruguay se sont joints aux auteurs du projet de résolution lors de sa présentation.

10. **Mme Di Felice** (Venezuela) signale que depuis la présentation du projet, l'Afghanistan, le Danemark, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède s'en sont portés coauteurs.

11. Le **Président** annonce que l'Allemagne, Haïti, Malte et Panama se portent coauteurs du projet.

12. **Mme Romulus** (Haïti) note qu'il est dans les habitudes de la Troisième Commission d'adopter par consensus le projet de résolution sur la situation des droits de l'homme en Haïti. C'est pour rompre avec le climat d'instabilité caractérisant le passé d'Haïti que bon nombre de pays amis ont coparrainé ce projet et Haïti les en remercie sincèrement.

13. *Le projet de résolution A/C.3/54/L.80, tel que révisé oralement, est adopté sans être mis aux voix.*

La séance est levée à 10 h 45.
